

avant publication ; ils sont donc utilisables par les chercheurs ou les associations souhaitant conduire leurs propres recensements de sites potentiellement pollués.

Mais des inventaires de sites potentiellement pollués existent également déjà pour tous les départements des régions Auvergne, Bourgogne, Haute-Normandie, Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. Ils ont aussi été réalisés dans les départements de la Gironde, de l'Hérault, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, des Yvelines. Ils sont en cours dans l'Essonne et en Corrèze. En Vienne et Haute-Vienne, ils sont pratiquement terminés. D'autres inventaires ont été réalisés pour tout ou partie des régions Franche-Comté, Nord, Alsace.

Aucun de ces inventaires de sites potentiellement pollués n'a, à ce jour, été rendu public. Cependant, pour la Vienne, la Haute-Vienne et la Corrèze, ce devrait être chose faite en 1998 car les structures les ayant établis en ont la liberté. Tout cela est de nature à surprendre lorsqu'on entend évoquer le principe de transparence en matière de politique de l'environnement. À supposer que les données recueillies soient toutes rendues accessibles à nos concitoyens prochainement, nul ne sait si ce sera gratuitement. Ce qui en toute logique devait être le cas, si l'on souhaite encourager une véritable transparence, d'autant que l'ensemble de l'opération a essentiellement été financé par des fonds publics.

On comprend mieux, dès lors, l'irritation grandissante de certains chercheurs et associations de défense de l'environnement qui initient de leur côté des inventaires parallèles et font part de leurs inquiétudes face aux propositions actuelles d'évaluation simplifiée des risques qui conduiraient à n'admettre de risque – en matière de sols pollués – que s'il y a simultanément une source, un mode de transfert et une cible. Le danger à moyen terme, ou même à court terme, d'une telle politique des pouvoirs publics est évident. Il est vrai que celle-ci a été facilitée par le faible intérêt manifesté par un certain nombre de secteurs de la recherche pour un champ d'investigation caractérisé par son interdisciplinarité et par les enjeux très importants qu'il comporte au plan des politiques d'aménagement, de gestion de la santé publique, de financement des entreprises et collectivités territoriales, pour ne citer que ceux-là.

« **Le Cirad en 1996** »

Rapport d'activité du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – mai 1997 – Paris.

PATRICK PHILIPON

C'était annoncé, c'est arrivé. Dans la longue introduction de son rapport d'activité 1996, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) évoquait sa réforme prochaine. Et de fait, le 11 décembre 1997, le conseil d'administration modifiait l'organisation du Centre et adoptait de nouvelles règles de fonctionnement.

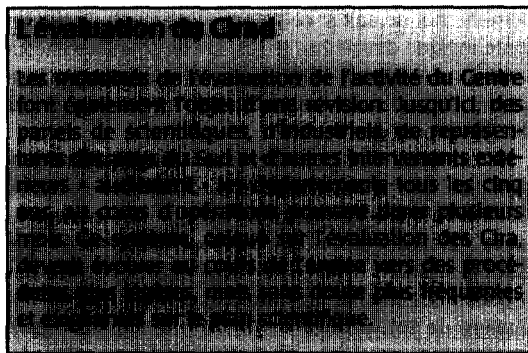
Depuis le 2 janvier 1998, la structure de l'organisme, plus cohérente qu'auparavant, comprend trois niveaux de hiérarchie. Les quelque 80 opérations, unités et autres projets de recherche existants ont été redéfinis et regroupés en 28 programmes qui constituent désormais les cellules opérationnelles de base. Chacun d'eux fédère tous les efforts du Centre sur un thème donné, qu'il s'agisse d'une espèce (cane à sucre), d'une filière (bois) ou d'une problématique plus générale (agricultures familiales). Chaque responsable de programme dispose d'une réelle autonomie de décision scientifique et de gestion.

Au niveau immédiatement supérieur, sept départements (voir la fiche technique) programment les activités en fonction des demandes des partenaires du Cirad. Cinq d'entre eux, consacrés à autant de filières agronomiques, descendent en droite ligne de départements déjà existants, même si certaines frontières ont été redéfinies. Nouvellement créé, le département « Territoires environnement et acteurs » adopte une vue plus synthétique. Il s'intéresse aux régions d'interven-

tion en intégrant toutes leurs dimensions, tant géographiques et écologiques que socioculturelles et économiques. Certains thèmes de recherche, tels que le crédit rural ou le rôle des femmes dans l'agriculture, s'affranchissent cependant de la dimension strictement régionale. Toutes ces analyses doivent déboucher sur la mise au point de systèmes d'information,

PATRICK PHILIPON
Journaliste scientifique
Blofutur
Courriel :
blofutur@elsevier-fr.com

Le Cirad
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Budget : environ 100 millions de francs (dont 70 millions de francs de fonds publics, 20 millions de francs de fonds privés) et les crédits de l'État pour le programme et les crédits de l'État pour le matériel et le reste de matériels
Effectif : environ 1 000 agents
Départements : 7 : Céréales annuelles, Céréales vivrières, Produits tropicaux, Multicropes et forêts, Élevage et produits animaux, Forêt, Développement environnemental et acteurs, Amélioration des productions végétales et animales
Siège social : 42, rue Scheffer, 75116 Paris
Tél. : 01 33 70 20 00
Centre de recherche de Montpellier
BP 5095, 34032 Montpellier cedex 3
Tél. : 04 67 61 50 00

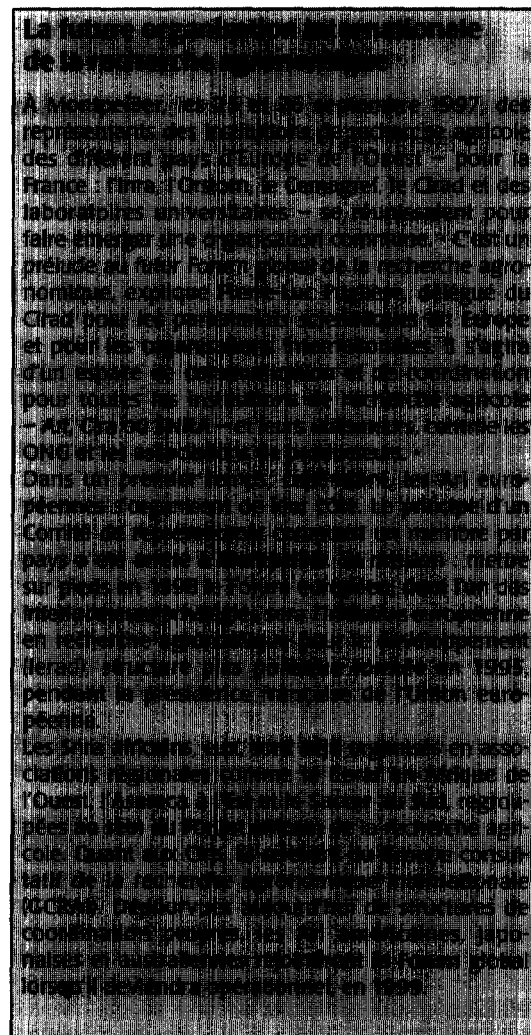


de banques de données ou d'outils de gestion opérationnels. Le tout dans un contexte général de désengagement des États et de montée en puissance des acteurs privés. Enfin, le département « Amélioration des méthodes pour l'innovation scientifique » fournit un soutien scientifique et méthodologique au reste de l'établissement. Recentré sur une mission purement scientifique – les services généraux étant désormais dévolus à la seule direction générale –, ce département s'appuie pour l'essentiel sur le centre de recherche de Montpellier. Ses laboratoires n'accueillent pas moins de 1 000 agents du Cirad, sans

compter des chercheurs d'autres organismes (CNRS, Orstom...). Il peut ainsi être appelé à mener des études fondamentales, à l'instar du programme Biotrop (Biotechnologies appliquées à l'amélioration des plantes tropicales). Alain Weil, chargé de mission auprès de la direction scientifique, précise : « Ce nouveau département, qui se substituera pour l'essentiel à l'ancien Gerdat, mettra ses chercheurs, ses outils, ses installations et ses réseaux au service des six autres, dans le cadre d'opérations contractualisées. » Troisième et dernier étage de cette construction, la direction générale définit la stratégie et coordonne l'ensemble.

Pourquoi réformer ainsi un établissement encore très jeune, puisque créé en 1984 ? Pour répondre à des nécessités internes, tout d'abord. Constitué du regroupement de neuf institutions de recherche tropicale aux statuts divers (associations loi de 1901, établissements publics ou firmes privées) et datant souvent de la période coloniale, le Cirad gardait de son origine un certain cloisonnement. Chacune de ces entités avait peu ou prou conservé ses particularités, ses outils et sa culture. L'unification de la hiérarchie, la

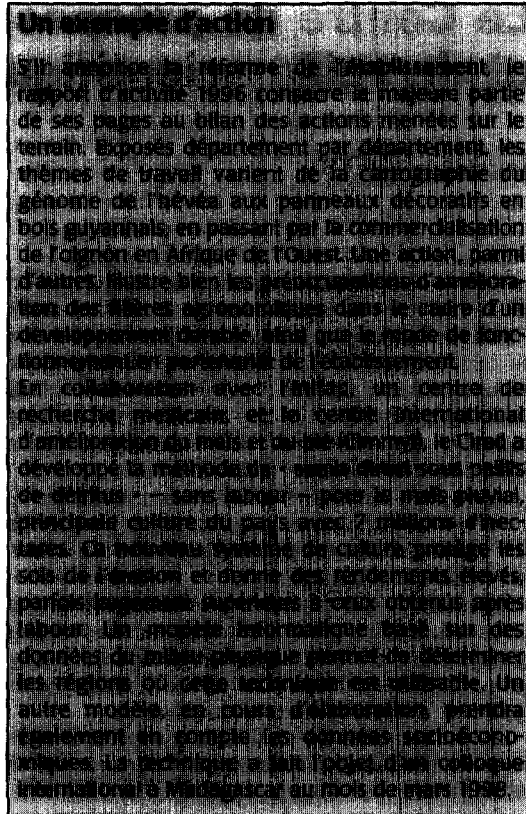
- Ari :** *Advanced research institution*, « Organisme de recherche d'un pays développé ».
- Asareca :** *Association for strengthening agricultural research in Eastern and Central Africa*, « Association des institutions de recherche agricole d'Afrique de l'Est et du centre », située en Ouganda
- Cimmyt :** *Centro internacional de mejoramiento de maíz y trigo*, « Centre international de recherches sur le maïs et le blé », situé au Mexique.
- Cira :** Centre international de recherche agricole, comme par exemple le Cimmyt.
- Coraf :** Conférence des responsables de recherche agronomique en Afrique de l'Ouest et du Centre, située au Sénégal
- Gerdat :** Gestion, recherches, documentation et appui technique.
- Epic :** Établissement public à caractère industriel et commercial.
- Epst :** Établissement public à caractère scientifique et technique.
- Inifap :** *Instituto nacional de investigaciones forestales y agropecuarias*, « Institut de recherches agronomiques et forestières » du Mexique.
- Saccar :** *Southern African center for cooperation in agricultural research*, « Association des institutions de recherche agricole d'Afrique australe », située au Botswana.
- SNRA :** Système national de recherche agricole, ensemble des instituts et laboratoires universitaires de recherche agricole d'un pays en développement.



mise en commun des méthodes et des outils de gestion, l'appui renforcé aux chercheurs et agents, en particulier ceux qui travaillent loin de la métropole (plus d'un tiers de l'effectif) et la création d'une direction unique des ressources humaines répondent donc à un souci de cohérence et d'efficacité.

Ces changements devraient également améliorer la visibilité du Cirad, un aspect essentiel pour cet établissement travaillant presque exclusivement en partenariat, que ce soit avec d'autres institutions de recherche, des ONG ou des associations d'agriculteurs du Sud. Ces partenaires eux-mêmes ont évolué, ce qui constitue une raison supplémentaire de réformer l'organisme. De plus en plus, les sociétés de développement des pays du Sud se privatisent, les agriculteurs créent des associations professionnelles, le secteur privé commercial prend de l'importance. D'où la nécessaire redéfinition des procédures juridiques et des modes de partenariat. Enfin, nous vivons une période de réorganisation de l'ensemble de la recherche agronomique mondiale, et le Cirad entend pouvoir participer à la réflexion (voir encadré).

Une organisation toute nouvelle, donc, mais les missions, elles, demeurent inchangées. Fixées dès la création de l'établissement, elles furent de nouveau précisées en 1996 à l'occasion de la signature du contrat d'objectif entre l'État et le Cirad. Ce dernier doit contribuer à l'amélioration des filières de production et de transformation des produits agricoles tropicaux et à la gestion durable des ressources naturelles, tout en prenant en compte le comportement des acteurs. La notion de développement durable fait donc partie intégrante de la doctrine du Cirad, et ce depuis sa création. En témoigne, par exemple, le concept de « révolution doublement verte » mis en avant depuis plusieurs années par des chercheurs comme Michel Griffon ou Jacques Weber. Sachant qu'en outre les interventions sur le terrain s'appuient sur une recherche parfois fondamentale, on peut se demander si le Cirad ne veut pas trop en faire et assumer simultanément les rôles d'un Epic, d'un Epst et d'un observatoire économique et social. Pour Alain Weil, il n'y a cependant aucune ambiguïté. « Le Cirad est un organisme de recherche finalisée pour le développement, pas un simple bureau d'études, insiste-t-il. Nous avons vocation à faire, seuls ou en partenariat, toute la



recherche amont nécessaire à nos applications. Quant à la réalité du terrain, qu'elle soit socioéconomique ou écologique, c'est elle qui pose directement ou indirectement les questions scientifiques que nous traitons. C'est aussi elle, en fin de compte, qui valide nos résultats. »

Si l'on ajoute aux réformes annoncées la réflexion en cours sur de nouvelles procédures d'évaluation de l'activité scientifique, on conçoit que l'année qui commence soit celle de tous les tâtonnements. Et de fait, les structures mises en place ne deviendront pleinement opérationnelles qu'en 1999. Sans pour autant que les activités de terrain du Cirad soient ralenties.